

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DLH 119 Protocole d'accord avec le Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et Neurosciences – GHU. Apurement de la dette locative. Villa Compoint (17e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1 et suivants et L2122-1 et suivants ;

Vu le protocole signé par le représentant de le Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et Neurosciences – GHU en date du 28 août2020 pour une somme de 2 466 194,55 € ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le protocole d'accord avec le Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et Neurosciences – GHU et l'apurement de la dette locative. Villa Compoint (17e) ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le protocole d'accord tendant à l'apurement des loyers et charges dus par le Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et Neurosciences – GHU relatif aux impayés de loyers et charges pour l'occupation d'une partie de l'immeuble municipal 20 Villa Compoint à Paris (17e) pour la période comprise du 1er octobre 2003 au 31 décembre 2020 et pour un montant total de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (2.466.194,55 €).

Article 2 : Le versement de cette somme éteint les engagements de Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et Neurosciences – GHU envers la Ville de Paris relatifs au versement des loyers et charges pour la période du 1er octobre 2003 au 31 décembre 2020 relatifs à l'occupation de l'immeuble situé 20, Villa Compoint à Paris (17e).

Article 3 : La recette correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 et suivant de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO